

Réduction et tri des déchets, l'affaire de tous



À DIJON*

396,33

KILOS DE **DÉCHETS MÉNAGERS** PAR HABITANT (405,5 EN 2018)

50 428

TONNES DE **DÉCHETS COLLECTÉES** (52 299 EN 2018),

DONT 7 520 TONNES **RECYCLABLES** (7 705 EN 2018)

4 613

FOYERS ÉQUIPÉS D'UN **COMPOSTEUR INDIVIDUEL,** SOIT 293 DE PLUS QU'EN 2018

49

SITES DE **COMPOSTAGE**PARTAGÉ, SOIT 7 DE PLUS

QU'FN 2018

440

POINTS D'APPORT (DÉCHETS RECYCLABLES, VERRE...)

7

AMBASSADEURS DU TRI

POUR INFORMER LES HABITANTS SUR LES GESTES DE TRI ET LA RÉDUCTION DES DÉCHETS EN 2019, **84 ANIMATIONS** ONT ÉTÉ ORGANISÉES ET ENVIRON **4 000 PERSONNES SENSIBILISÉES**

*Données 2019





LE TRI MAN

Depuis le 1er janvier 2015, le producteur, l'importateur et le distributeur de produits recyclables doivent apposer ce symbole. Il indique que tout ou partie de l'emballage est recyclable.



LE POINT VERT

Ce symbole indique que l'industriel qui a fabriqué le produit participe financièrement à la valorisation des emballages ménagers. Il ne signifie pas que l'emballage est recyclable.



L'INFO TRI

Aujourd'hui, plus de 30 milliards d'emballages possèdent ces informations qui vous aident à mieux trier vos emballages.

DIJON MAG - HORS-SÉRIE DU N° 340 NOVEMBRE 2020. Directeur de publication : François Rebsamen - Directeurs de la rédaction : Isabelle Elzière, Marc Farré - Directrice adjointe : Chrystel Skowron - Rédactrice en chef : Aude Moulin - Secrétaire de rédaction : Camille Soligo - Conception et réalisation : tempsRéel - Crédits photos : Ville de Dijon, Vincent Arbelet et François Weckerle - Impression : AG Roto - Distribution : Adrexo - Tiré à 92 000 exemplaires - N° d'impression : 70779 - Dépôt légal : 4° trimestre 2020







Nathalie Kœnders Première adjointe au maire en charge de la transition écologique, du climat et de l'environnement

Jean-Patrick Masson

9e vice-président de Dijon métropole en charge de la transition écologique, des déchets et des énergies renouvelables

La gestion des déchets préoccupe toutes les collectivités territoriales. Lauréate de l'appel à projets « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » et consciente du fort enjeu écologique, la métropole dijonnaise travaille activement depuis 2015 à un processus vertueux dans lequel l'ensemble des habitants doit aussi se retrouver : des modes de production et de consommation moins générateurs de déchets et des traitements plus respectueux. Ne pas gaspiller, trier, réemployer et recycler sont des mots que chacun d'entre nous peut comprendre et mettre en pratique. Avec les actions menées dans les restaurants scolaires par exemple, les plus jeunes apprennent ces gestes simples dès la maternelle.

Tous nos efforts combinés ont déjà permis de réduire la production de déchets ménagers et assimilés de 4 kg par an et par habitant, déchets que nous traitons selon des procédés écologiques : les restes de repas et les épluchures en compost dans des placettes de compostage partagé, les emballages recyclés au centre de tri et les ordures ménagères au sein de l'Unité de valorisation énergétique où elles sont transformées en électricité et en chaleur. Dès 2021, l'hydrogène produit par la combustion remplacera le gazoil utilisé pour faire rouler les bennes à ordures...qui collecteront à leur tour nos déchets. Limiter la consommation et le gaspillage, c'est sur ces principes que repose l'économie circulaire et vertueuse.

C'est aussi pour préserver nos ressources naturelles que Dijon métropole lutte contre le rejet des déchets plastiques ou non dégradables sur la voie publique. Au-delà des questions de propreté, il faut savoir que les macro-déchets représentent 80 % de la pollution des mers via les fleuves et les rivières. La métropole est parcourue par des petits cours d'eau (le Suzon, l'Ouche, le Raine...) en tête du bassin du Rhône, lui-même se jetant dans la Méditerranée. Un mégot de cigarette ou un emballage plastique jeté dans une rue de la métropole peut polluer jusqu'en Camargue. La ville de Dijon habille ses trottoirs de nouvelles plaques « Ici commence la mer » qui visent à sensibiliser et à rappeler à chacun que tout ce que nous jetons sur l'espace public est susceptible d'atteindre les mers et océans. La préservation de l'environnement est l'affaire de tous. Des gestes simples et citoyens peuvent déjà y contribuer.

Si vous habitez en maison individuelle, équipez-vous d'un composteur. Dans un immeuble, vous pouvez installer une placette de compostage partagé. Vous pouvez aussi participer à la vie des placettes de compostage de quartier. Vos épluchures et biodéchets seront transformés en engrais 100% naturel et n'alourdiront plus votre bac à couvercle gris!



COMPOSTAGE : LES PRINCIPALES RÈGLES

Triez vos biodéchets: vos épluchures et restes de fruits, de légumes bien découpés, vos filtres en papier, marc de café, coquilles d'œufs... Déposez-les dans le bac d'apport, étalez, mélangez en surface et recouvrez avec du broyat afin d'aérer le compost et faciliter sa dégradation.



Je ne peux pas mettre

Sont interdits: les restes de poisson et la viande, les coquilles de crustacés, la litière animale, les sacs en plastique, même biodégradables, les morceaux de pain...

PARTICIPEZ À UN SITE DE COMPOSTAGE DE QUARTIER

- Rendez-vous sur trionsnosdechets-dijon.fr, rubrique « Réduire mes déchets/jardinage et compostage ».
- Cliquez sur la localisation des sites de compostage partagé. Vous serez dirigé vers la carte des sites de compostage de quartier.
- Indiquez votre adresse pour afficher les sites les plus proches de chez vous et cliquez sur « En savoir plus ».
- L'adresse mail de la structure qui s'occupe du site est indiquée. Il vous suffit de la contacter. Un rendez-vous sera fixé afin d'avoir tous les éléments sur la vie de la placette, les bons gestes à adopter et un bioseau vous sera donné pour trier vos biodéchets de cuisine.

RÉGALEZ-VOUS SANS GASPILLER



Gardez ce qui reste au fond de la casserole et apprenez à cuisiner vos restes.

Quand vous allez au restaurant, si vous n'avez pas réussi à terminer votre plat, demandez à emporter le tout dans un gourmet bag comme le proposent plusieurs dizaines d'établissements dijonnais.



ACHETEZ EN VRAC

Privilégiez l'achat de quantités adaptées à vos besoins, par exemple en vous rendant dans des épiceries qui proposent des produits en vrac. Munissez-vous de vos propres sacs et contenants réutilisables pour vos courses, plutôt que d'en demander ou d'en acheter en caisse. Préférez les produits renouvelables et rechargeables plutôt que ceux à usage unique : des mouchoirs en tissu plutôt qu'en papier, des piles rechargeables, de la vraie vaisselle plutôt que des assiettes en carton, des pailles en métal...

Retrouvez les commerçants qui proposent le gourmet bag et ceux qui acceptent les contenants réutilisables, identifiables grâce à la vitrophanie « Ici vos emballages et sacs réutilisables sont les bienvenus » en ligne sur trionsnosdechets-dijon.fr, rubrique « réduire mes déchets/ consommation responsable ».

APPOSEZ UN STOP PUB SUR VOTRE BOÎTE AUX LETTRES

Demandez votre autocollant « Stop Pub » à Dijon métropole et collez-le sur votre boîte aux lettres. Finis les prospectus publicitaires qui encombraient votre poubelle à couvercle jaune.
Vous continuerez en revanche de recevoir les magazines Dijon Mag et Dijon métropole. Une boîte aux lettres sur trois arbore cet autocollant dans l'agglomération, pourquoi pas la vôtre ?

Autocollant disponible dans les 23 mairies des communes de la métropole et au siège de Dijon métropole (40, avenue du Drapeau).

Que faire de vos déchets? Retrouvez les consignes de tri appliquées à Dijon et dans sa métropole pour mieux trier ensemble au quotidien.

47,3

Chaque année, un Dijonnais trie dans son bac à couvercle jaune 47,3 kg de déchets recyclables.





DANS LE BAC À COUVERCLE GRIS

(OU AU POINT D'APPORT)



Je peux mettre







Mes ordures ménagères non recyclables emballées dans des sacs fermés : restes de repas, pots et barquettes en plastique, films et/ou blisters en plastique, produits d'hygiène, polystyrène, vaisselle cassée...



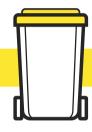
Je ne peux pas mettre







Des emballages en verre (bouteilles, pots, bocaux) Des seringues ou des aiguilles, qui doivent être rapportées en pharmacie Des végétaux (tontes, feuilles, branchages...) Des déchets recyclables



DANS LE BAC À COUVERCLE JAUNE (OU AU POINT D'APPORT)



Je peux mettre







Mes déchets recyclables en vrac : cartons d'emballage (boîtes, briques...) vidés et aplatis, papiers sans film plastique, emballages métalliques (boîtes de conserve, canettes, aérosols...) vides, bouteilles et flacons en plastique (y compris les bouteilles d'huiles alimentaires)



Je ne peux pas mettre







Les barquettes, les pots, les sacs, les gobelets et les films en plastique ou tout produit en polystyrène (à jeter dans le bac à couvercle gris)



DANS LE BAC À COUVERCLE VERT (SUR ABONNEMENT)



Je peux mettre

Mes déchets verts : tontes de pelouse, tailles de haie et branches, feuilles mortes ou fanées







DANS LES BULLES À VERRE

(OU AU POINT D'APPORT)



Je peux mettre





Mes emballages en verre: bouteilles, pots et bocaux vidés et égouttés

Je ne peux pas mettre



Ampoule, verre à boire, vitre ou miroir (entiers ou en morceaux), des bouchons, des couvercles, des capsules, de la vaisselle et des objets décoratifs en porcelaine ou en cristal

Le dépôt dans les points d'apport est uniquement autorisé de 8h à 20h de manière à respecter la tranquillité des riverains. Trouvez le point le plus proche de chez vous sur trionsnosdechets-dijon.fr, rubrique « Où déposer mes déchets »

OBJETS ENCOMBRANTS



Meubles, matelas, gros appareils ménagers... La collecte des objets encombrants des particuliers s'effectue gratuitement en prenant rendez-vous sur trionsnosdechets-dijon.fr, rubrique « Faire une demande » ou par téléphone au 0800 12 12 11 (service et appel gratuits).

Sortez vos obiets la veille du rendez-vous à partir de 19h à l'endroit où vous disposez vos bacs à déchets : sur le trottoir, en veillant à ne pas gêner la circulation des piétons.



MON BEAU SAPIN, ROLDES PAILLAGES

Chaque année après les fêtes, Dijon métropole collecte en porte-à-porte les sapins de Noël.
Ils sont broyés et transformés en paillage
pour les espaces verts publics, réduisant ainsi
l'arrosage et limitant la pousse des herbes indésirables. En 2020, plus de 85 tonnes de sapins ont ainsi connu une seconde vie.



Les cinq déchetteries de la métropole sont accessibles gratuitement et réservées aux particuliers dont la hauteur des véhicules n'excède pas 1,90m. En toutes saisons, vous pouvez vous y rendre chaque jour de la semaine et le dimanche matin. Des agents vous accueillent sur place pour vous orienter et vous conseiller.



Je peux apporter

Amiante-ciment*, batteries de véhicules légers, bois, cartons, déblais / gravats, déchets d'équipements électriques et électroniques (écrans, électroménager, lampes à économie d'énergie, leds, petits appareils électriques, tubes néon...), déchets dangereux (acides, peintures, piles, produits phytosanitaires, solvants, vernis...), déchets verts, ferraille, huiles de friture, huiles de vidange, incinérables, objets pouvant être réutilisés, papiers, plaques de plâtre, plastiques, pneumatiques*, textiles, verre d'emballage.

*Uniquement à Dijon et Longvic



ménagères.

Je ne peux pas

Déposer mes déchets à l'extérieur du site sous peine de verbalisation Apporter: amiante, déchets anatomiques ou infectieux, déchets d'activités industrielles et artisanales, déchets explosifs (bouteilles de gaz, extincteurs...), déchets radioactifs, médicaments, et ordures

	HIVER	ÉTÉ
	01-11 au 30-04	01-05 au 31-10
du lundi au vendredi	9h-12h et 14h-18h	9h-13h et 14h-19h
le samedi	9h-13h et 14h-18h	9h-19h
le dimanche	9h-12h	9h-13h
sauf Marsannay-la-Côte:		
du lundi au vendredi	9h-12h et 14h-17h	9h-13h et 14h-18h
le samedi	9h-13h et 14h-17h	9h-18h
le dimanche	9h-12h	9h-13h

Les déchetteries sont ouvertes tous les jours (sauf les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre)

Chenôve

Rue de Longvic 03 80 58 87 32 Diion Chemin de la Charmette 03 80 23 94 94 Longvic Rue Jules-Guesde 03 80 68 03 91

Marsannay-la-Côte

Chemin rural n°15, dit « chemin aux vaches » 06 77 12 63 12

Quetigny

Boulevard de la croix Saint-Martin 03 80 71 03 13

Le territoire de la ville est divisé en plusieurs secteurs. Les jours de collecte diffèrent d'une zone géographique à une autre.

Regardez bien dans laquelle vous habitez afin de savoir si c'est le bon moment pour sortir les bacs sur le trottoir!



NORD ET SUD

DIJON NORD





LUNDI LE MATIN SUR ABONNEMENT

Rues limitrophes dans le secteur Dijon nord

Avenue Garibaldi - boulevard de Strasbourg - boulevard Georges Clemenceau - boulevard Voltaire (n°1 à 9) - cours Fleury - rue Albert-Gayet - rue Audra - rue Bénigne Frémyot - rue Charles-Lahaye - rue Claus-Sluter - rue Courtépée - rue d'Ahuy - rue Davout - rue de Gray - rue de Metz - rue de Mirande (n°15 à 97) - rue de Mulhouse rue de Sully (numéros impairs) - rue des Perrières (n°20 à 68) - rue des Roses - rue du Colonel Victor-Marchand - rue Galoche - rue Guillaume-Tell (n°1 à 45 et n°2 à 8) - rue Heudelet - rue Jean-Baptiste-Lallemand - rue Ledru-Rollin - rue Marceau - rue Pierre-de-Coubertin - rue Pierre-Paillot - rue Pierre-Prud'hon (n°10) - rue Sambin (n°19 à 59)



DIJON SUD







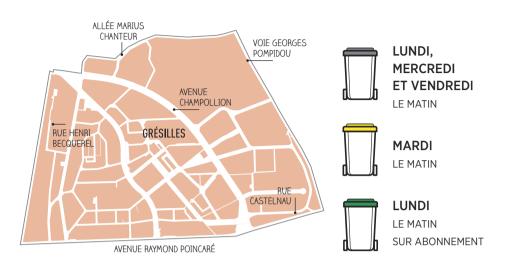
Rues limitrophes dans le secteur Dijon sud

Avenue Alain-Savary - avenue Albert 1er - avenue du 1er Consul - avenue du Mont Blanc - boulevard Docteur Petitjean - boulevard Voltaire (n°2 à 68 et n°11 à 31) - cours Général-de-Gaulle - rue d'Auxonne - rue de la Manutention (n°21 à 29 et n°24 à 28) - rue de l'Arquebuse - rue de Longvic - rue de Neuilly - rue de Serrigny - rue de Sully (numéros pairs) - rue des Corroyeurs - rue Django-Reinhardt - rue du Chaignot (n° 19 à 33 et n°44 au 54) rue Charles-Dumont - rue en Vieille Fourche - rue Févret rue Jean-Baptiste-Baudin - rue Lagny - rue Maurice-Chaume - rue de Mirande (numéros pairs et n°1 à 13) - rue Prieur de la Côte-d'Or (n°1 à 21 et n°8 à 12) - rue Ranfer de Bretenières - rue Recteur Marcel-Bouchard - rue Turgot (n°8 bis à 26 et n°21 à 37) - rue Vivant-Carion

Pour les collectes du matin, les bacs peuvent être sortis la veille au soir à partir de 19h. Pour les collectes en soirée, ils doivent être sortis au plus tôt une heure avant la collecte. Il est interdit de les laisser sur le trottoir en dehors des créneaux de collecte. Le matin : à partir de 5h • Le soir : à partir de 19h30

GRÉSILLES ET FONTAINE D'OUCHE

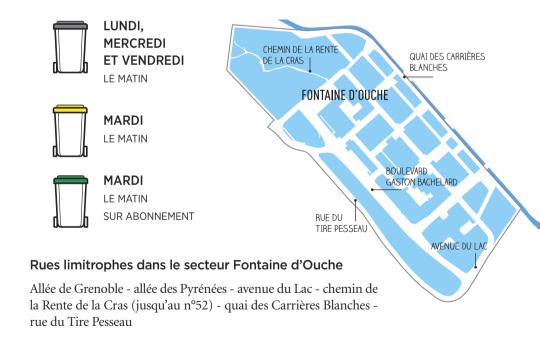
GRÉSILLES



Rues limitrophes dans le secteur Grésilles

Allée Marius-Chanteur - avenue Raymond-Poincaré - rue Castelnau - rue de la Boudronnée (n°20 à 24 et n°21 à 25) - rue Henri-Becquerel - rue Joseph-Kessel - voie Georges-Pompidou

FONTAINE D'OUCHE



Pour les collectes du matin, les bacs peuvent être sortis la veille au soir à partir de 19h.

Pour les collectes en soirée, ils doivent être sortis au plus tôt une heure avant la collecte.

Il est interdit de les laisser sur le trottoir en dehors des créneaux de collecte.

Le matin : à partir de 5h • Le soir : à partir de 19h30

CENTRE-VILLE

CENTRE-VILLE NORD

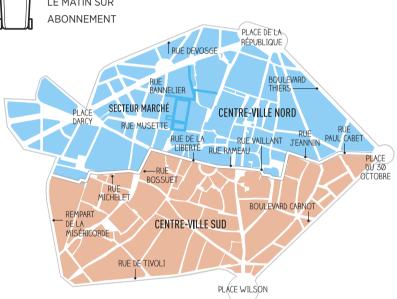






Rues limitrophes dans le secteur centre-ville nord

Avenue de la 1ère Armée Française - boulevard Thiers - Gare - petite rue de la Monnaie - place Darcy - place de la République - place Saint-Bénigne - place Saint-Michel - rue de la Liberté - rue de la Prévôté - rue des Perrières (n°1 à 21 et n°2 à 18) - rue Devosge - rue du Chapeau Rouge - rue du Docteur Albert-Rémy rue du Rosoir - rue Guillaume-Tell (n°47 à 57) - rue Jeannin - rue Mariotte - rue Paul-Cabet - rue Pierre-Prud'hon (n°1 à 9 et n°2 à 4) - rue Rameau - rue Sambin (n°1 à 15 et n°2 à 14) - rue Vaillant



CENTRE-VILLE SUD







Rues limitrophes dans le secteur centre-ville sud

Boulevard Carnot - cour de la Faïencerie - place du 30 Octobre et de la Légion d'Honneur - place de la Libération - place Wilson - rempart de la Miséricorde - rempart Tivoli - rue Berlier rue Bossuet - rue Buffon - rue Chabot-Charny rue Claude-Basire - rue Condorcet - rue Dauphine - rue de la Manutention (n°1 à 19 et n°2 à 22) - rue des Bons Enfants - rue du Bourg - rue du Chaignot (n°1 à 17 et n°2 à 40) - rue du Vieux Collège - rue Dubois - rue Jules-Mercier - rue Michelet - rue Prieur de la Côte-d'Or (entre Berlier et Carnot) - rue Saumaise - rue Sisley - rue de Tivoli - rue Turgot (n°2 à 8 et n°1 à 19)

Pour les collectes du matin, les bacs peuvent être sortis la veille au soir à partir de 19h. Pour les collectes en soirée, ils doivent être sortis au plus tôt une heure avant la collecte. Il est interdit de les laisser sur le trottoir en dehors des créneaux de collecte. Le matin : à partir de 5h • Le soir : à partir de 19h30

POUR LES PROFESSIONNELS

Au centre-ville ainsi que dans les zones d'activités économiques, des collectes spécifiques sont dédiées aux cartons et aux ordures ménagères des commerçants.





COLLECTE DES CARTONS

DES COMMERÇANTS

CENTRE-VILLE NORD

MARDI ET JEUDI

LE SOIR

Rues collectées dans le secteur centre-ville nord

Rue du Chapeau Rouge - rue de la Liberté rue de la Poste - place Grangier - rue des Godrans - place de la Libération - rue Rameau - rue Vaillant - rue Longepierre - rue Jeannin - rue Paul-Cabet - rue Devosge - place Darcy - boulevard Sévigné - rue Millotet - rue du Docteur Albert Rémy - rue Jean-Renaud - rue du Docteur Maret - rue du Temple - rue du Château - rue Bannelier - rue Odebert - rue Ouentin - rue de Soissons - rue de la Préfecture - rue de la Chouette - rue des Forges - rue Verrerie - rue Lamonoye - rue Auguste-Comte - rue Jean-Jacques-Rousseau - rue Dietsch - place St-Bernard - boulevard de la Trémouille - rue Stephen Liegeard - place de la République - rue Pierre Prudhon boulevard de Brosse - rue Chaudronnerie

CENTRE-VILLE SUD

MERCREDI ET VENDREDI

LE SOIR

Rues collectées dans le secteur centre-ville sud

Rue Condorcet - rue Monge - place Bossuet - rue Piron - rue du Bourg rue Jules-Mercier - rue Berbisey - rue de la Manutention - rue de Tivoli - rue du Chaignot - rue Sainte-Anne - rue Charrue - rue Pasteur - rue Chabot-Chargny - rue Michelet - rue Berlier rue Victor-Dumay

Les cartons doivent être présentés à plat, démontés, pliés. Les cartons armés de fibres en plastique ou imperméables sont interdits.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES CARTONS

CAP NORD, EUROPE, PARC TECHNOLOGIQUE ET VALMY



Ordures ménagères

Collectées le mardi et le vendredi après-midi à partir de 13h

Cartons d'emballage

non souillés ou imprimés et les cartons intercalaires (agrafes et adhésifs acceptés)

Collectés le jeudi après-midi à partir de 13h



Papiers

(journaux et magazines, publicités et prospectus, catalogues et annuaires, courriers, enveloppes et lettres, livres et cahiers) *Collectés le jeudi après-midi à partir de 13h*

Les professionnels (entreprises, artisans...) doivent déposer leurs déchets sur des sites dédiés. Plus d'informations sur trionsnosdechets-dijon.fr, rubrique « Professionnels »



NOS EMBALLAGES RECYCLÉS AU CENTRE DE TRI



Les camions arrivent au centre de tri de Dijon métropole. Les déchets issus des bacs à couvercle jaune sont versés sur un quai de déchargement.

Les déchets passent ensuite entre les mains des trieurs. En début de chaîne, les agents séparent les indésirables des déchets recyclables. En fin de chaîne, ils vérifient que les déchets ont bien été séparés. Après avoir été triés selon leur taille, ils sont à nouveaux divisés selon qu'ils soient plats ou creux. L'acier est ensuite mis de côté grâce à un aimant, l'aluminium grâce à un champ magnétique.





Une fois triés, les déchets sont compactés, stockés, et orientés vers les filières de recyclage des emballages tels que les cartons, les cartonnettes, les emballages pour liquides alimentaires (tétrapack), les bouteilles en plastique (PET, PEHD), l'aluminium et l'acier ainsi que les papiers, les journaux, les revues et les magazines. Ils seront utilisés pour fabriquer de nouveaux matériaux.

26 000

C'est le nombre de tonnes de déchets recyclables issues des bacs à couvercle jaune acheminées au centre de tri en 2019.



NOS ORDURES MÉNAGÈRES TRANSFORMÉES EN CHALEUR ET EN ÉLECTRICITÉ À L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Les déchets ménagers sont brûlés et transformés en électricité et en chaleur dans l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE). Le turbo-alternateur de l'UVE transforme la vapeur produite par la combustion de nos déchets en électricité, revendue à EDF. La chaleur produite par l'incinération des déchets est quant à elle introduite dans le réseau de chaleur urbain auquel sont reliés des immeubles d'habitation, des bâtiments publics comme le CHU, le campus universitaire, les collèges et des quartiers entiers comme Hyacinthe-Vincent ou Heudelet 26.

En 2019, l'UVE a engagé des travaux de modification de son turbo-alternateur et ajouté deux échangeurs de chaleur afin de permettre, à terme, de multiplier par trois l'énergie thermique valorisée de l'UVE (160 GWh contre 69 GWh actuellement) et de chauffer plus de 16 000 foyers de la métropole.

6 920

En 2019, 6 920 logements étaient chauffés dans la métropole grâce à la chaleur dégagée par l'incinération des déchets via le réseau de chaleur. Cette combustion a aussi permis de produire de l'électricité afin d'alimenter 12 283 logements.

NOS DÉCHETS BIENTÔT TRANSFORMÉS EN HYDROGÈNE

Dijon et sa métropole, à nouveau labellisées Cit'ergie en janvier, et des mobilités douces. Un projet très ambitieux est en cours, basé sur la création d'une station de production et de distribution d'hydrogène. l'unité est prévue pour fin 2021.



Une fois par an, Dijon métropole organise, avec la Chambre de métiers et de l'artisanat, un village de la réparation avec la participation d'artisans réparateurs locaux. Vous apportez un appareil qui ne fonctionne plus et vous le faites diagnostiquer sur place par des professionnels. Vous pouvez aussi apprendre à réparer vous-même. Autrement plus économique et écologique que de le jeter! Pensez également aux cafés réparation organisés par La Recyclade.

Trouvez le réparateur le plus proche de chez vous sur annuaire-reparation.fr



Un habit que vous ne pouvez ou ne voulez plus porter? Déposez-le dans une borne textiles, en déchetterie ou dans une association (La Recyclade, la Sdat, Secours populaire...), il fera des heureux. Pour un objet, un jouet, un petit meuble, les compagnons d'Emmaüs vous accueillent dans les déchetteries de Dijon métropole. Pour les livres, pensez aux boîtes à livres mises en place par les commissions de quartier.

Carte des bornes textiles et des boîtes à livres sur trionsnosdechets-dijon.fr rubrique « Réduire mes déchets », « Seconde vie des objets »

UNE QUESTION?

 \rightarrow un site

trionsnosdechets-dijon.fr

→ un numéro

0800 12 12 11 (service et appel gratuits)



